



Autorité environnementale

conseil général de l'Environnement et du Développement durable

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

Plan national de prévention des déchets 2014–2020

Constat de report de la demande d'avis

n°Ae: 2013–96

Constat établi lors de la séance du 23 octobre 2013– n° d'enregistrement : 009224–01

Constat de report d'une demande d'avis

*

* *

L'Ae a été saisie pour avis sur le Plan national de prévention des déchets, par courrier de la directrice générale de la prévention des risques en date du 6 août 2013 ; le dossier ayant été reçu complet le 12 août 2013, il lui en a été accusé réception à compter de cette date par courrier du même jour.

Par courrier en date du 11 octobre 2013, ci-joint, la directrice générale de la prévention des risques a envoyé à l'Ae des compléments modifiant significativement le dossier. Il lui en a été accusé réception le 15 octobre 2013, point de départ du nouveau délai réglementaire fixé à l'Ae.

Réunie en séance le 23 octobre 2013, date à laquelle la délibération sur ce projet devait être inscrite à l'ordre du jour, l'Ae a été informée par son président qu'il n'y avait donc pas lieu à en délibérer, et que la nouvelle date de délibération était fixée au 13 novembre 2013.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de la prévention des risques

Paris, le

11 Oct. 2013

Service de la prévention des nuisances et de la qualité de
l'environnement

La Directrice générale de la prévention des
risques

Département politique de gestion des déchets

à

Bureau de la qualité écologique des produits

Monsieur le Président de l'Autorité
environnementale

Réf : BQEP-13-183

Affaire suivie par : Caroline HENRY, Nadia HERBELOT & Karine GISQUET

Tél. : 01 40 81 87 87 / 78 / 86

Mél. :

caroline.henry@developpement-durable.gouv.fr

nadia.herbelot@developpement-durable.gouv.fr

karine.gisquet@developpement-durable.gouv.fr

177329

**Objet : Consultation sur le rapport environnemental du projet de plan national de prévention
des déchets 2014 – 2020 : addendum**

Par courrier du 6 août 2013, je vous ai saisi pour avis sur le rapport environnemental du projet de plan national de prévention des déchets 2014-2020, conformément aux dispositions à l'article R. 122-21 du code de l'environnement. Vous avez accusé réception de cette saisine le 12 août.

Par la présente, et comme convenu avec vos services, je souhaite vous faire part de compléments à ce rapport environnemental, sans toutefois que cela puisse remettre en cause le délai ~~de~~ de retour de votre avis, qui court jusqu'au 13 novembre prochain, eu égard au calendrier très contraint du fait de l'échéance européenne du 12 décembre 2013.

Tel est l'objet de l'addendum que vous trouverez joint au présent courrier.

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-21 précité, je vous serais reconnaissante de bien vouloir me faire part de votre avis sur le rapport environnemental ainsi complété.

Dans l'attente de votre retour, mes services se tiennent à votre disposition pour toute question.

La directrice générale
de la prévention des risques

Patricia BLANC

www.developpement-durable.gouv.fr

Grande Arche – paroi nord – 92 055 la Défense Cedex